

Annonce à faire paraître dans la FAO, rubrique « Communes »
le 1^{er} septembre 2022

COMMUNE D'AVUSY

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal – plan directeur des chemins pour piétons

Le contexte

Le plan directeur communal d'Avusy actuellement en vigueur a été adopté en 2006, sur la base de données socio-économiques datant de 2000 - 2004, et doit être mis à jour.

Si la situation de la commune a peu évolué depuis cette date, certaines problématiques restent d'actualité et sont reprises dans la mise à jour. Il s'agit en particulier de questions qui relèvent de la compétence cantonale, telle que la cessation de l'activité de la Sablière du Cannelet ou la présence de « week-ends » dans la zone agricole. Par ailleurs, des préoccupations nouvelles sont apparues, autour des enjeux environnementaux et de la collaboration intercommunale et transfrontalière.

Le plan directeur communal (PDCom)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

La vision portée par Avusy à travers son plan directeur communal est la même que celle qui prévalait en 2005 : accompagner un développement modéré, préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager, garantir de bonnes conditions-cadres pour une agriculture vivante, offrir à la population un cadre de vie de qualité. La mise à jour du plan directeur communal permet ainsi de disposer d'un état des lieux actualisé, d'une vision d'ensemble et d'un outil pour guider les décisions communales en matière d'aménagement.

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune d'Avusy, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 1^{er} au 30 septembre 2022** sur le projet de plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

En ligne : www.avusy.ch/plan-directeur (un exemplaire papier est disponible à la Mairie pour les personnes qui n'auraient pas la possibilité de consulter le document sur Internet).

Au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives au projet de plan directeur communal doivent être adressées par écrit à la Mairie d'Avusy (route du Creux-du-Loup 42 – 1285 Athenaz (Avusy) / e-mail : info@avusy.ch) ou au Département du Territoire (case postale 224 – 1211 Genève 8 / e-mail : urbanisme@etat.ge.ch).